



Direction d'école

Priorité aux véritables urgences !

Troisième groupe de travail et toujours aucun projet chiffré concernant les décharges de direction. Ce troisième GT, initialement prévu pour traiter de la revalorisation, a uniquement étudié les délégations de compétences. Un ou deux groupes de travail devraient s'ajouter au calendrier afin de finaliser les discussions en cours, les annonces du Ministre auraient désormais lieu en novembre.

En propos liminaires, le SNUipp-FSU a rappelé son exigence d'avancées rapides, concrètes pour améliorer les conditions de travail des directrices et directeurs d'école et a dénoncé la méthode employée qui ne permet pas d'avancer. Le ministère ne peut plus se payer de mots.

Le SNUipp-FSU lui a transmis les résultats de l'enquête concernant la mise en place de la circulaire parue au BO du 27.08.20 afin de lui montrer l'écart entre ses prescriptions et les réalités du terrain.

Délégations de compétences :

Le SNUipp-FSU a rappelé la nécessité d'aborder cette question sous l'angle de l'allègement et de la simplification des tâches de direction. Il a affirmé son opposition à toute délégation qui correspondrait à une mission supplémentaire. Le ministère a expliqué qu'il souhaitait mettre les textes en conformité avec l'exercice réel de la fonction de direction et n'était pas "obsédé" par la loi Rilhac et ni par une introduction de nouvelles missions. Le SNUipp-FSU sera attentif au respect de cette déclaration.

Le groupe de travail a permis de préciser le rôle du directeur-trice, tel qu'il est décrit dans le décret de 89 et le référentiel métier de 2014. Les organisations syndicales ont réaffirmé que dans la plupart des cas, l'IEN n'a pas à intervenir dans le fonctionnement de l'école sauf dans le but de soutenir les équipes ou en cas de désaccord. Les places du conseil des maîtres et du travail d'équipe ont été réaffirmées.

Au final, voici les principales simplifications de missions qui ont été discutées :

- Un relevé de conclusions remplacerait le procès-verbal de conseil d'école;
- Le relevé de conclusions de conseil des maîtres serait disponible à l'école, plus de transmission à l'IEN;
- Une réflexion serait engagée sur une simplification des élections de parents en cas de liste unique;
- L'aménagement de la scolarité des PS ne serait plus soumis à validation de l'IEN;

- Un travail avec les municipalités serait engagé afin qu'elles complètent les coordonnées des parents lors de l'inscription et qu'elles gèrent seules les inscriptions aux garderies et cantine;
- Onde deviendrait une plate-forme unique de travail :
 - banque de documents (courriers types, formulaires types...) disponible dans Onde;
 - mise en place de la règle du "*dites-le une fois*": toute donnée entrée dans Onde ne pourrait faire l'objet d'une enquête, les services pouvant aller chercher directement les données;
- En cas de proposition de maintien d'un élève suite à une équipe éducative, l'avis de l'IEN ne serait plus sollicité.

Malgré les demandes d'autres organisations syndicales, les interventions du SNUipp-FSU ont permis de ne pas ajouter de missions pour lesquelles une "autorité décisionnelle" aurait ajouté des responsabilités aux directrices et directeurs d'école.

Si le ministère s'est dit favorable à la mise en place de ces simplifications, il les soumettra aux IEN lors du groupe de travail prévu avec eux le 22 octobre. Il n'a en revanche pas apporté de réponse sur la demande de suppression d'Affelnet, ni sur l'abrogation du décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service afin que les équipes puissent gérer librement les 108h.

Les discussions ont cependant permis d'aborder divers sujets importants pour le fonctionnement de l'école comme

- L'argent de l'école;
- Le soutien de la hiérarchie;
- Le nécessité d'un projet d'école correspondant aux réalités et aux problématiques de l'école, qui ne soit ni pré-rempli, ni à valider par l'IEN avant présentation en conseil d'école;
- Le renforcement du collectif pour ne pas isoler le.la directeur.trice (formation, temps...);
- La nécessité de faire connaître le rôle et les prérogatives de la direction d'école, auprès des collectivités territoriales notamment.

Le ministère a convenu de la nécessité de travailler ces sujets, notamment l'argent de l'école des communes et intercommunalités.

Les questions concernant l'école inclusive et celles portant sur la sécurité seront abordées lors du prochain GT, celles sur la revalorisation n'ont pas été évoquées, alors qu'elles étaient l'objet principal de ce groupe de travail. L'étude des décharges est à nouveau reportée, même si le ministère s'est engagé à proposer une augmentation, sans en préciser le volume.

Pour le SNUipp-FSU, la direction d'école ne peut se contenter de groupes de discussions, plus que de travail, les avancées sont impératives. Face à l'absence de volonté politique sur les questions de décharges, de revalorisation, comme d'avancées concrètes pour améliorer le quotidien des directrices et des directeurs, le SNUipp-FSU a:

- **Transmis une nouvelle fois au ministère la liste des 15 mesures proposées il y a un an ;**
- **Envoyé un communiqué de presse ;**
- **Adressé une demande d'audience auprès du ministre afin de dénoncer l'immobilisme et de proposer des mesures ambitieuses**